

LES FAITS MARQUANTS AU 25 NOVEMBRE 2012

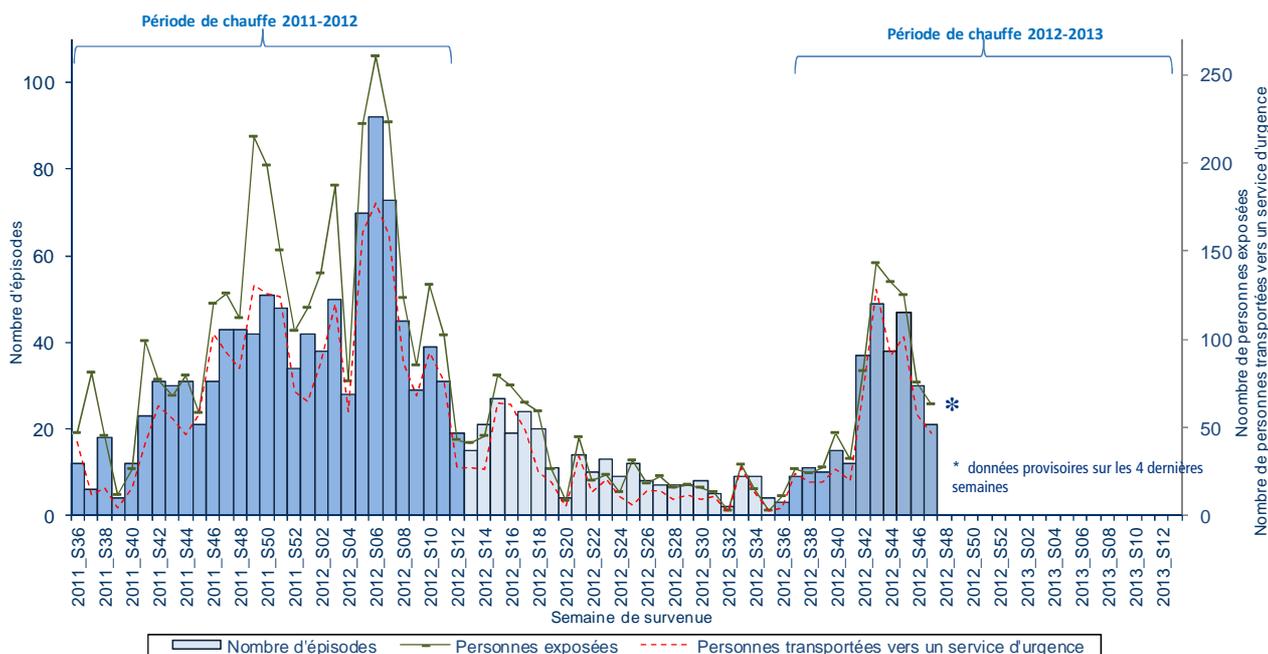
**Au cours des 2 dernières semaines, 51 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés impliquant 138 personnes dont 4 sont décédées.**

- Les 4 décès survenus au cours de la semaine 2012\_S46 ont été liés à l'utilisation inappropriée d'un poêle à bois (1 décès), d'un moteur thermique (1 décès) et au dysfonctionnement d'une chaudière (2 décès).
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 284 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés au système de surveillance alors qu'on en dénombrait 261 sur la même période de l'année 2011.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

**| Figure 1 |** Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance



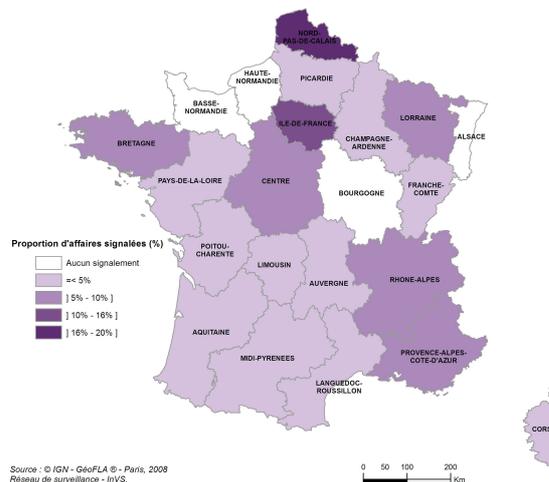
- Au cours des semaines 2012\_S46 et 2012\_S47, 51 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés exposant 138 personnes à des émanations de CO dont 104 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalière. Au cours des semaines 2011\_S46 et 2011\_S47, on dénombrait 74 épisodes exposant 246 personnes à des émanations de CO dont 195 personnes ont été transportées vers un service d'urgence hospitalière.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 14 signalements d'intoxication ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène dont 2 épisodes sont survenus au cours de la semaine 2012\_S46. Le premier concerne l'utilisation d'un groupe électrogène à l'intérieur d'une maison en construction et le second est dû à l'utilisation d'un groupe électrogène suite à une coupure de courant pour non paiement de facture d'électricité.
- Au cours des semaines 2012\_S46 et 2012\_S47, l'utilisation inappropriée de brasero/barbecue à l'intérieur de l'habitation a été à l'origine de 4 signalements impliquant au total 14 personnes.

Dix-huit régions ont signalé des intoxications au CO ces deux dernières semaines.

Les trois régions les plus concernées par les intoxications au CO ces deux dernières semaines sont : le Nord-Pas-de-Calais (20%), l'Île-de-France (16%) et Rhône-Alpes (8%) .

Au cours des semaines 2012\_S46 et 2012\_S47, c'est la région Nord-Pas-de-Calais qui a signalé le plus de cas avec 10 épisodes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, la région Nord-Pas-de-Calais reste la région ayant déclaré le plus d'intoxications au CO avec 67 signalements.



### Les déclarants

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, les principaux premiers déclarants ont été :

- Les services départementaux d'incendie et de secours (sdis)** avec 44% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalière** avec 16% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare** avec 10% des signalements.

Les deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (Sdis et services d'urgence hospitalière ou pré-hospitalière).

## DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues).**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

**Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)**

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

**Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)**

**Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,**

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyle-de-carbone> .

cliquer sur **Liste de diffusion en bas de page**,

compléter les informations demandées.

#### Equipe DSE:

Directeur département santé  
environnement  
Georges Salines

Responsable unité  
toxicovigilance et surveillance  
des intoxications  
XXXX

Chargée de projet  
Agnès Verrier

Monitrice d'études  
Anne-Claire Guedou

Chargée de projet informatique  
Daniela Leprince

Directeur de la  
publication :  
Dr Françoise Weber  
Directrice générale de  
l'InVS